

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AE684

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Chiche, M. Nadot, Mme Six, M. Clément,
Mme Zannier, M. Gouttefarde, M. Benoit, M. Perrot, Mme Lazaar, Mme Krimi, M. Orphelin,
M. Taché, Mme Cariou, M. Villani et Mme Forteza

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 10 par les mots et la phrase :

« et l'égalité filles-garçons. Dans tous les autres secteurs d'intervention de sa politique de développement et de solidarité internationale, La France prend également en compte, dans ses objectifs, principes et indicateurs, les droits de l'enfant ainsi que l'égalité fille-garçons. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire des droits de l'enfant une priorité transversale du projet de loi de programmation lutte contre les inégalités mondiales.

Il est issu d'une proposition du Groupe Enfance et UNICEF France.